



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 16/02/2021

DLB 2021/416

L'an deux mille vingt un et le mardi 16 février à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, au Théâtre de l'Ardailon à Vias, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, 1^{er} Vice-Président en l'absence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 10/02/2021

Affichage de la convocation : 10/02/2021

Etaient Présents : 52

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, , Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Francis BOUTES, , Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Julie GARCIN SAUDO, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Jean-Louis LAUX, Caroline LEVANNIER, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHEs, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Françoise QUEUX, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Jean ROUSSEL, Bernard SAUCEROTTE, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Claude VISTE.

Absents représentés par leur suppléant : 3

Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX, Pierre-Jean ROUGEOT représenté par Stéphan BOYER, Stéphane PEPIN-BONET représenté par Marie-Laure LLEDOS,

Absents Excusés : 49

Jean-Louis ABADIE, Stéphanie BARRAU, Claude BASTIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Louis BENTAJO, Olivier BRUN, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Sandrine DENIER, Francis FORTE, André FRETAY, Sébastien FREY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Evelyne GUY, Jean-François HIGONENC, Bruno JULIEN, Blandine LAIRD, Sylvie LERMET, Michel LOUP, Dominique MARCOS, Pierre MARTINEZ, Fabrice MAURRAS, Françoise MEMBRILLA, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Jean-Claude RENA, Joël RIES, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES-FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Secrétaire de séance : Pierre MARHUENDA

Objet : Avenant au bail emphytéotique Commune de Saint-Thibéry/SICTOM (Site de la Potence) pour la déchèterie et l'ISDI de Saint-Thibéry

Le SICTOM PEZENAS-AGDE a signé un bail emphytéotique, d'une durée de 99 ans, avec la commune de Saint-Thibéry, bailleur, en date des 9 et 10 octobre 2003 pour des parcelles situées au lieu-dit La Potence supportant sa déchèterie et son Installation de Stockage des Déchets Inertes (I.S.D.I.).

La partie principale supportant l'I.S.D.I. étant arrivée au terme de son autorisation d'exploitation, il est proposé de modifier le bail emphytéotique par avenant afin de sortir les parcelles de la partie principale de l'I.S.D.I. pour que la commune de Saint-Thibéry puisse réaliser une centrale photovoltaïque dans le respect du suivi de ces installations classées.

Le site de la déchèterie ainsi qu'une partie latérale de l'I.S.D.I. restent inclus dans le bail original avec le SICTOM afin de terminer son exploitation et de poursuivre l'activité de la déchèterie.

Pour favoriser l'accessibilité au site photovoltaïque, il est prévu dans l'avenant une servitude de passage au profit de la structure photovoltaïque sur les parcelles de la déchèterie qui ne pourra être utilisée qu'aux horaires d'ouverture de la déchèterie.

Le Président demande à l'assemblée générale d'approuver l'avenant du bail emphytéotique et de l'autoriser à le signer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant cité ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cet avenant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

Le Président,

Sébastien FREY
PEZENAS-AGDE
SICTOM

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 26/02/2021 et de sa publication le 26/02/2021

A Nézignan l'Évêque, le 26/02/2021